



A propos du jardin d'Ainay

Vendredi dernier, la troisième Chambre du tribunal civil de Lyon rendait, dans un procès intenté par le maire de Lyon à M. le curé d'Ainay, un jugement qui, par suite des circonstances, mérita de fixer l'attention.

Ainay est un monument historique de premier ordre, universellement connu, et dont nous avons eu autrefois l'occasion de rappeler à nos lecteurs l'origine et les grands souvenirs.

La Chambre, en ayant fini avec la discussion générale sur la représentation proportionnelle, a abordé l'examen des contre-projets.

Les pourparlers seraient interrompus entre la France et l'Espagne, chacune des deux puissances ayant exprimé son point de vue sans pouvoir se mettre d'accord.

Toujours est-il que le corps d'occupation espagnol va être renforcé.

Le sultan a protesté énergiquement contre l'agression espagnole; c'est le terme dont il se sert. Il menace de rompre toutes relations avec l'Espagne si ses troupes n'évacuent pas Larache et El-Ksar.

En Portugal, conspirations et arrestations continuent.

Plus de 100 000 personnes prenaient part, le dimanche 14 juin, à la clôture des Oustensions du Limousin.

Le ministre de la Guerre reçoit, journalièrement, depuis quelque temps, un nombre considérable de lettres émanant de vétérans de la guerre de 1870-1871, qui sollicitent la concession de la médaille commémorative de cette guerre.

La loi portant création de cette médaille n'ayant pas encore été votée, ces requêtes sont sans objet et il n'y sera pas répondu, dit une communication du ministre de la Guerre.

Après l'acquiescement. On lit dans la Libre Parole: Nous avons dit comment le F. docteur Long-Savigny avait été acquiescé à l'égards de voir, par le jury des Basses-Pyrénées, et par nous nous sommes fait l'écho de la surprise que ce verdict avait provoqué dans la région.

Après l'acquiescement. On lit dans la Libre Parole: Nous avons dit comment le F. docteur Long-Savigny avait été acquiescé à l'égards de voir, par le jury des Basses-Pyrénées, et par nous nous sommes fait l'écho de la surprise que ce verdict avait provoqué dans la région.

Elle ne l'est pas tout entière, puisque le tribunal de Lyon, qui n'est certes pas un tribunal sans expérience, a rendu des conclusions du ministère public, a décerné gain de cause sans réserve à M. le curé d'Ainay, que nous sommes heureux de féliciter.

Et nous avons confiance que, le bon sens national prenant peu à peu le dessus, nous verrons, ou nos neveux verront, la fin de cette situation, qui nous met en marge de la civilisation.

Mais enfin, en ce moment, oui, il y a une magistrature couchée. Nous en avons vu là un exemple, et c'est parce que le droit était évident que nous avons cru devoir faire la constatation de cet état d'esprit lamentable.

Que Dieu abrège ces jours douloureux et humiliants!

FRANC.

Subscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu prendre part à la souscription exceptionnelle ouverte dans le 'Croix' pour le denier de Saint-Pierre, en protestation rituelle à l'occasion des fêtes organisées pour rappeler l'odieuse spoliation dont a été victime la Papauté il y a cinquante ans.

Nous clôturons cette souscription le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul. D'ici là certainement beaucoup de lecteurs qui ne l'ont pas encore fait tiendront à s'inscrire sur cette liste d'honneur et nous permettront ainsi d'atteindre la somme de cent mille francs.

Le total des souscriptions reçues est de 81 746 fr. 80.

GAZETTE

La première messe d'aviation

Hier matin, à 4 heures, la messe des aviateurs, ordonnée par Mgr Amette, réunissait environ 1 500 personnes dans l'église de Vincennes.

Un grand nombre de champions de l'air, officiers en tenue, concurrents du circuit en veste de peau et en casquette à rabat, étaient venus mettre leur voyage aérien sous la protection de Dieu. Une atmosphère de recueillement complet environnait l'assistance.

Phisieurs aviateurs ont voulu s'agenouiller à la Sainte Table et recevoir la communion.

Au cours de la cérémonie, M. le curé de Vincennes souhaita, en quelques mots émus, bon voyage aux aviateurs et leur apporta la bénédiction de Mgr l'archevêque de Paris.

A ces édifiants détails, ajoutons une particularité providentielle qui sera agréable à nos lecteurs de connaître.

Lorsque Lemartin tomba, un prêtre se trouva tout près de lui, revenant d'administrer un malade. Il accourut auprès du malheureux aviateur et se plaça à ses côtés dans la voiture d'ambulance.

La science officielle. En 1907, ce pauvre Delagrèze, mort si malheureusement depuis, se rendait un jour au palais Mazarin où l'un de ses amis lui désignait, au passage, quelques membres de l'Académie des sciences.

Quatre de ceux-ci, auxquels l'aviateur demanda conseil, lui apprirent que ses recherches ne le mèneraient à rien et que l'aéroplane ne serait jamais qu'un jouet pour sorcier.

Elle a été adjugée 4 000 francs. Il y avait 2 000 francs d'hyppothèques. Les nouveaux acquiescés ont payé 2 000 francs moins les frais d'adjudication et autres. Ils devront payer les droits à 5 % environ sur 16 000 francs, moins les 2 000 francs d'hyppothèques, soit sur 14 000 francs. Ils avaient à payer plus qu'ils ne recevaient.

L'oeuvre de Jules Janin. A propos de Jules Janin en l'honneur duquel on apposait hier une plaque commémorative au numéro 3 de la rue de Vaugirard, on rappelle la quatrième qui lui valut son livre sur le mime Deburau :

En ce seul point Janin diffère: Sans parler Deburau sait plaie, Sans plaie Janin sait parler.

La postérité ne se souviendra peut-être pas des quarante années de feuilleton dramatique de Jules Janin. Mais il a laissé des contes et d'amusantes anecdotes tels que le colis d'escargots qui avait une fuite. On y retrouve si joliment esquissées les scènes de voyage en diligence, que cette partie du bagage littéraire de Janin ne peut manquer d'être enregistrée dans les annales de l'avenir.

La forêt de palmes. Sait-on combien il est accordé par an de décorations universitaires? Environ 8 000.

En dix ans, de 1900 à 1910, le nombre des officiers d'Académie s'est augmenté de 81 573 citoyens français.

Dans le même laps de temps, les palmes se sont muées en macarons violets pour 23 408 Français qui sont devenus officiers de l'instruction publique.

Au total, près de 105 000 distinctions universitaires ont été distribuées en dix ans.

Comme, en même temps, on se plaint de la crise du français, il faut donc en conclure que les palmes sont données la plupart du temps à des illettrés.

Les débuts du général

Le général Goiran a fait, samedi, au Sénat, ses débuts comme ministre de la Guerre.

On ne saurait trop approuver ses déclarations relatives aux fiches: « Personne plus que moi n'a été opposé aux fiches, a-t-il dit. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'en ai jamais fait, et j'espère qu'on n'en a pas fait sur moi; mais je tiens à vous affirmer qu'un des premiers mots que m'a dit M. le président du Conseil a été celui-ci: « Il est bien entendu qu'il ne doit plus y avoir de fiches. »

L'officier porte: « Il ne doit pas... » mais le général Goiran a bien dit: « plus », et ce plus est authentifié par l'interjection de M. Gaudin de Villaine: « C'est l'aveu du passé. » Au surplus, M. le ministre a bien fait l'aveu des fiches dans le passé lorsqu'il a dit: « Personne plus que moi n'a été opposé aux fiches. » Il y a donc eu une ère des fiches.

Les notes et renseignements des notes et renseignements donnés par les préfets: « Notes et renseignements, a dit le ministre de la Guerre, prévus par un décret qui a été rendu par M. Berthelet. »

Puisque M. le général Goiran est si formellement opposé aux fiches, qu'il prenne garde aux notes et renseignements des préfets, qui ne sont et ne peuvent être fournis qu'à l'aide de fiches, et sur des fiches. Grâce à ces notes et renseignements, les fiches, auxquelles la porte du ministère est fermée, y entrent cependant par l'intermédiaire des préfets. Le ministre qui vient d'avoir l'honneur de réparer une immense injustice commise sur les notes et renseignements d'un préfet, par l'un de ses prédécesseurs, doit en savoir quelque chose.

S'il appartient aux préfets de donner des notes et renseignements sur leur personnel administratif, les notes et renseignements du personnel militaire n'appartiennent qu'aux chefs militaires.

En dehors de ces notes et renseignements hiérarchiques, tout n'est que fêche. Toutefois, M. le ministre de la Guerre a semblé disposé à tenir compte des notes et renseignements préfectoraux, lorsque après avoir déclaré: « Moi, je ne fais pas de politique, » — ce qui était parfait — il a ajouté: « Mais j'estime qu'un officier doit être et ne peut être que pour le gouvernement. S'il n'est pas content, il n'a qu'à s'en aller. »

Oh! Oh! Monsieur le ministre; il fut un temps où vous n'étiez pas pour le gouvernement, puisque vous venez de déclarer vous-même que « vous étiez plus que personne opposé aux fiches », et que le gouvernement était étonné de s'en aller. Et pourtant, vous n'êtes pas parti, et vous n'êtes pas moins un bon et loyal soldat.

Fussiez-vous admis que, sur une note fâchée du préfet, dénonçant votre opposition au système fâché, vous fussiez l'objet d'une punition? Et vous ne faites qu'espérer n'avoir été l'objet d'aucune fêche; laissez-nous dire que votre espérance est illusoire; on a scruté le fond de votre conscience, et vous avez bel et bien été fêché comme ceux de vos camarades qui ont eu leur carrière brisée par le crime d'avoir pensé comme vous.

Être pour le gouvernement ou s'en aller, le dilemme est cruel. Car les gouvernements changent souvent, et s'il faut que la conscience des officiers change avec le gouvernement, à quelle épreuve la mettez-vous?

Le ministre de la Guerre a voulu être trop concis. C'est pourquoi sa proposition, telle qu'il l'a formulée, avait besoin d'être expliquée.

Sans doute, si a essayé de préciser, lorsqu'il a dit: « Vous me verrez toujours pu-

nir un officier s'il manifeste contre le gouvernement. » Une manifestation contre le gouvernement est, en effet, de la part d'un officier, un acte d'indiscipline.

Mais la manifestation contre le gouvernement a aussi besoin d'être définie. Où commence-t-elle? de quels éléments se compose-t-elle? et où finit-elle?

Il fut un temps, vous le savez, où aller à la messe était un acte qualifié; manifestation contre le gouvernement. Dans le cas que le général Goiran a si bien résolu, le grand grief articulé par le préfet contre l'ouvrier père de huit enfants pour le priviver d'une bourse au bénéfice d'un de ses enfants était d'en avoir un autre prêtre. Avait-il un enfant prêtre est-ce une manifestation contre le gouvernement?

Il résulte du discours du ministre de la Guerre, qui ne paraît pas animé de l'intention d'opprimer les consciences, qu'il fera bien de se mêler de l'atmosphère

nouvelle où il est appelé à vivre, et surtout des notes et renseignements des préfets qui lui feraient faire le contraire de son intention.

M. l'abbé Lemire et Mgr Delassus

A la suite d'un certain nombre d'articles parus contre lui dans la Semaine religieuse de Cambrai, M. l'abbé Lemire intente à Mgr Delassus, un procès ecclésiastique devant le tribunal de l'Ordinaire l'archevêque de Cambrai.

Le député d'Hazebrouck se plaint d'avoir été diffamé sur trois points: Mgr Delassus ayant affirmé que M. Lemire: 1° aurait enfreint les statuts diocésains et encouru la peine de suspension pour avoir mangé à bu dans certains cabarets d'Hazebrouck; 2° aurait été rayé de la liste des chanoines honoraires de Bourges; 3° aurait été légitimement empêché de célébrer la messe à Arnèke, le 7 mai.

Le circuit européen Les trois victimes de la première journée



Le lieutenant Gaudin grièvement blessé.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Au Sénat. Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.

Les officiers et les concours d'aviation. Les officiers et les concours d'aviation.